

**FICHE PROCEDURE
DU SERVICE CIVIQUE ALTERNE DANS LE CADRE D'UN PARCOURS
AMENAGE
EN VUE DE LA REPREPARATION AU BACCALAUREAT**

1. A l'issue des résultats au Bac, le chef d'établissement reçoit l'élève - et son responsable légal s'il est mineur - pour lui ou leur proposer le parcours aménagé : Service Civique alterné en vue de la Représaration au Baccalauréat (SCARB).
2. Si le dispositif intéresse l'élève, il est alors reçu par le Psychologue de l'Education Nationale pour déterminer ses champs d'intérêt compatibles avec son projet et pouvant correspondre à une mission de service civique.
3. Le chef d'établissement désigne le professeur référent qui accompagnera l'élève – volontaire.
4. Le chef d'établissement prend contact avec l'organisme agréé qui finalisera la mission de service civique avec l'élève et le professeur référent.
5. Le dossier de demande de validation du SCARB est ensuite adressé par le chef d'établissement au DASEN. Les contrats devront démarrer au plus tard le 1^{er} novembre 2017 et s'achever au plus tard le 31 mai 2018. Les demandes dûment complétées et signées devront donc parvenir au DASEN au plus tard 15 jours avant le début du contrat.
6. Le DASEN informe de sa décision les correspondants départementaux chargés du dossier.
7. La convention Etablissement scolaire – Structure d'accueil est signée.
8. Un bilan trimestriel sera adressé à l'IEN-IO et à la MLDS.

Les documents officiels à utiliser sont les suivants : (en annexe)

A consulter pour mener l'entretien :

- Fiche d'entretien
- Catalogue des missions

A compléter :

- Dossier d'entretien
- Dossier de demande de validation du Service Civique alterné en vue de la Représaration au Baccalauréat (SCARB).
- La convention Etablissement scolaire – Structure d'accueil.
- L'engagement parental.

En fin de mission :

- Bilan nominatif de Service Civique à compléter et à remettre à l'élève.

Les rôles

EPLÉ	Organisme d'Accueil
<ul style="list-style-type: none">- Repréparation aux épreuves du Baccalauréat- Travail sur le projet	<ul style="list-style-type: none">- Mission – Encadrement- Formation citoyenne
<ul style="list-style-type: none">- Elaboration des contenus d'enseignements et de la prestation au sein de l'organisme d'accueil,- Suivi individuel conjoint par le référent dans l'établissement et le tuteur de Service Civique.	

Les responsabilités

EPLÉ	Organisme d'Accueil
<ul style="list-style-type: none">- L'élève est sous la responsabilité du chef d'établissement pendant les jours d'alternance scolaire.	<ul style="list-style-type: none">- L'élève est sous la responsabilité de la structure d'accueil pendant les jours d'alternance Service Civique.